



Secrétariat

ST/SGB/264
13 septembre 1993

CIRCULAIRE DU SECRETAIRE GENERAL

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : ORGANISATION DU SECRETARIAT : DEPARTEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

1. Avec effet au 1er septembre 1993, la Division des opérations hors Siège (Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) est rattachée au Département des opérations de maintien de la paix.
2. Un descriptif des attributions et de l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix sera publié ultérieurement et incorporé au Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organization). La présente circulaire annule et remplace le paragraphe 3 de la circulaire ST/SGB/255 du 24 décembre 1992.

Le Secrétaire général

Boutros BOUTROS-GHALI